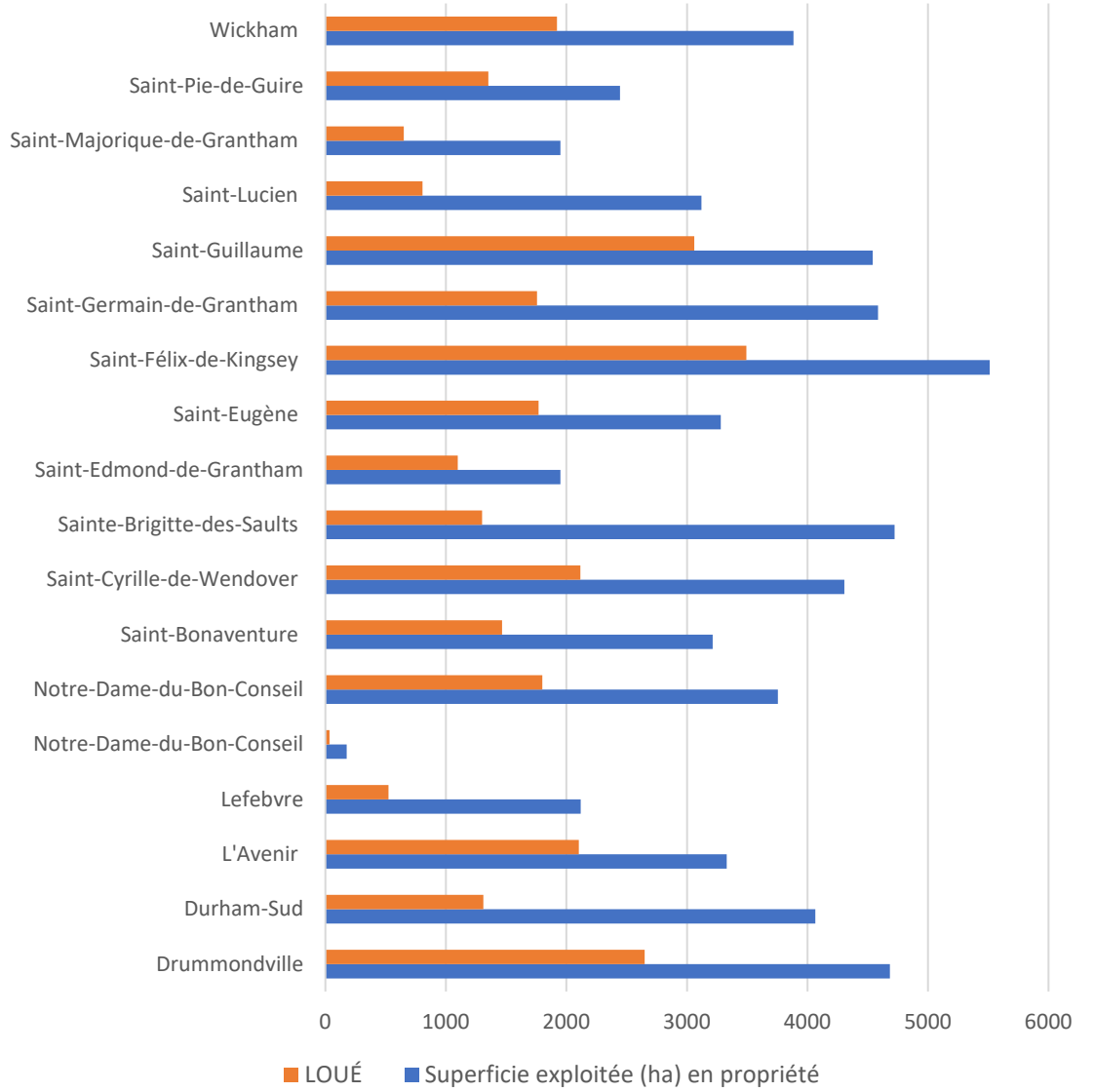


Agroforesterie



Schéma 18
SUPERFICIE DES TERRES EXPLOITÉES ET EN LOCATION
 (ha-2020)



L'agroforesterie

Au Québec, 92 % de la superficie totale de la forêt est du domaine public alors que ce taux est de seulement 8 % au Centre-du-Québec. En effet, les terres d'affectation agricole sous couvert forestier appartiennent à des propriétaires privés. Le couvert forestier du territoire de la MRC de Drummond représente 43 % de sa superficie agricole, soit une superficie similaire à celle de la production bioalimentaire.

La protection du couvert forestier privé relève de la compétence des Municipalités régionales de comté (MRC). Dans la région du Centre-du-Québec, chaque MRC dispose de son propre règlement qui régit l'abattage d'arbres sur son territoire respectif.

POUR MIEUX COMPRENDRE

Les orientations de la forêt privée et la stratégie d'aménagement durable des forêts sont déterminées dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1). La loi introduit la notion « d'aménagement écosystémique » : soit un aménagement consistant à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle.

Un producteur forestier reconnu peut avoir accès à un programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées administrées par l'Agence forestière régionale. Dans la région, et donc dans la MRC de Drummond, c'est l'Agence forestière des Bois-Francs qui oriente et développe la mise en valeur des forêts privées du territoire dans une perspective d'aménagement forestier durable. Les aides financières portent sur l'aménagement forestier et l'accès au programme de remboursement de taxes foncières.

Pour être **reconnu producteur forestier**, il faut posséder une superficie à vocation forestière **d'au moins 4 hectares** (10 acres ou 12 arpents carrés). Il faut aussi se doter d'un plan d'aménagement forestier (PAF) certifié conforme aux règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées par un ingénieur forestier.

Pour connaître la superficie réelle totale d'ha en aménagement forestier dans la MRC, il faudrait que tous les propriétaires admissibles aient fait les démarches pour être reconnu producteur forestier. Ce n'est pas le cas puisque le taux de soutien financier pour l'aménagement forestier représente à peine 13 % pour la MRC de Drummond.

Les rôles de l'Agence forestière des Bois-Francs sont les suivants : 1) l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de son Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) et 2) le soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur des forêts privées du Centre-du-Québec par l'entremise du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

La Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) est un autre acteur qui intervient pour la mise en marché des bois en provenance des forêts privées du Québec. La fédération est répartie en 13 syndicats d'office. Son principal mandat est d'administrer un plan conjoint permettant aux producteurs forestiers de négocier collectivement des conditions de mise en marché de leurs produits et pour régler les conditions de production.

Superficies d'affectation forestière

La plus importante superficie d'affectation forestière est localisée à l'est du territoire de la MRC de Drummond. Après la ville de Drummondville, les villages de Saint-Lucien et de Lefebvre sont les municipalités à dominance forestière. La prépondérance de la forêt sur un territoire ne signifie pas forcément qu'elle soit mise en valeur (référer à l'encadré).

Sur l'ensemble du territoire de la MRC, la forêt feuillue domine (45,2 %), alors que la forêt mélangée représente un peu plus du tiers du territoire forestier (37,6 %). La superficie restante est composée de la forêt résineuse et celle en régénération (17,2 %). Les peuplements forestiers dominants sont l'érablière rouge, avec un peu plus de la moitié du territoire forestier (54 %) (AFBF, 2015).

La propriété forestière

Ce sont 3 393 propriétaires forestiers qui détiennent un, ou des lots forestiers (2023) au sein de la MRC.⁵⁴ De ceux-là, 315 sont reconnus (enregistrés) comme "producteurs forestiers". Cela signifie qu'ils appliquent un plan d'aménagement forestier (PAF), qu'ils sont susceptibles de bénéficier de programmes de soutien pour l'aménagement et qu'ils ont accès à des avantages fiscaux. Ils peuvent alors tirer des revenus de la vente de bois.

Le schéma dix-sept indique le nombre de propriétaires forestiers ayant un statut de producteurs dans la MRC, en comparaison avec celui de propriétaires forestiers dans chaque municipalité de la MRC de Drummond.

Les opportunités inexploitées, en volume et en revenus, découlant d'un aménagement forestier durable de la forêt sont élevées (Schéma 19).

L'aménagement forestier

Pour assurer un aménagement durable des forêts privées de la région du Centre-du-Québec, un outil de travail a été adopté, en concertation, par des propriétaires de boisés

UN PATRIMOINE D'EXCEPTION

173 ha est considéré comme un Écosystème forestier exceptionnel

5 622 ha est constitué de forêt mature

120 ha comprend des boisés rares

1982 ha est la superficie du parc de la Forêt Drummond, reconnue comme une zone d'interdiction de chasse et de piégeage

61 ha Réserve naturelle boisée de Marconi

⁵⁴ Compilation spéciale MRC de Drummond

de l'industrie forestière, des municipalités ainsi que du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec.

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) est le document de référence et de planification qui expose les grandes orientations de développement que l'Agence des Bois-Francs a retenues. Il repose sur trois axes qui sont les suivants :

- **Axe environnemental** : Le maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers;
- **Axe économique** : La création de richesses à partir des ressources forestières;
- **Axe social** : Un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs;⁵⁵

Les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées sont administrés par l'Agence forestière des Bois-Francs.

L'aide financière accessible aux propriétaires de boisés **reconnus comme producteurs**⁵⁶ couvre de 80% à 95% des coûts techniques et d'exécution liés à la réalisation de travaux sylvicoles reconnus. Le statut de producteur forestier en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier est donc nécessaire.

Un plan d'aménagement forestier vise la protection et la mise en valeur d'une propriété forestière sur la base d'une connaissance fine du milieu boisé.

Les superficies forestières faisant l'objet d'un aménagement forestier sur le potentiel local varient, allant de 5 % à 27,5 %. Par exemple, à Saint-Félix-de-Kingsey, ce sont 716 ha qui font l'objet d'un aménagement sur un total de 5 644 ha de forêt sur le territoire., ce qui représente 12,7 % de la forêt sur le territoire de la municipalité. (Schémas 19-20 et 21)

Les municipalités où le taux d'aménagement est plus élevé sont Saint-Cyrille-de-Wendover (20,8 %), Drummondville (21 %), Saint-Lucien (24,1 %) et Notre-Dame-Paroisse (27,5 %)

La MRC de Drummond comportait une proportion de 12,5 % des montants accordés de la région en termes d'investissements pour l'aménagement forestier en 2022.



Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

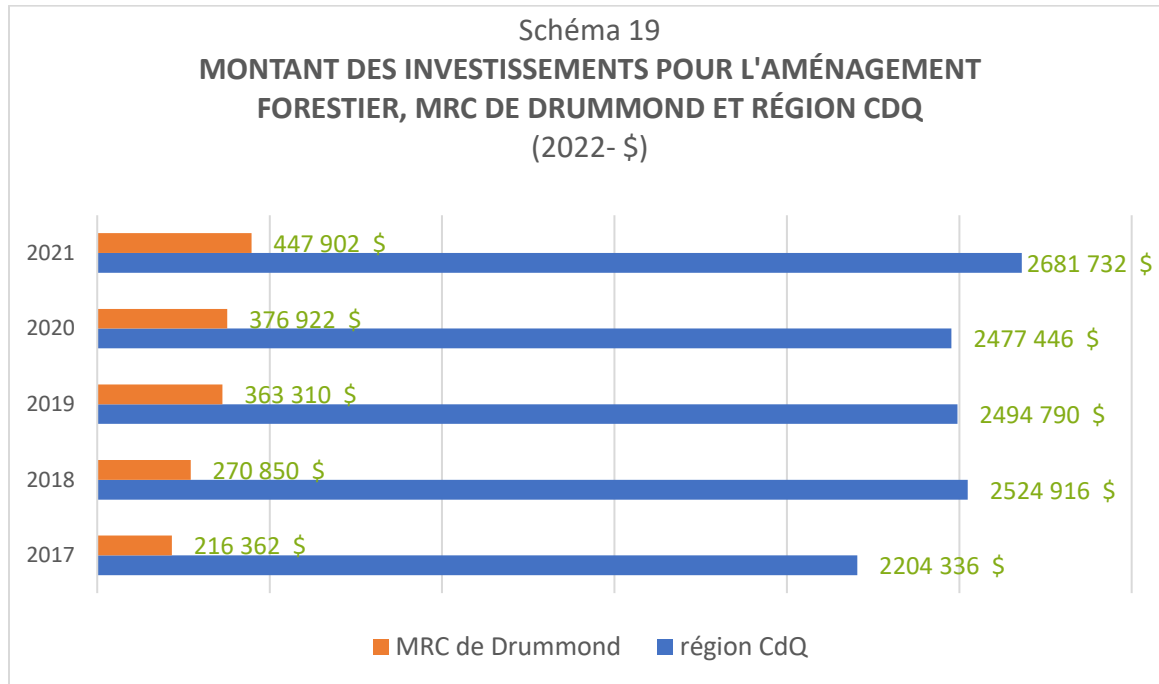
- 9 500 propriétaires de boisés;
- 2 180 propriétaires ayant le statut de producteur forestier;
- Une superficie moyenne de leurs boisés de 47 ha;
- Un âge moyen des producteurs forestiers de 58 ans.

Source (2023) Rapport annuel Agence forestière des Bois-Francs

⁵⁵ [PPMV - Agence forestière des Bois-Francs \(afbf.qc.ca\)](https://www.afbf.qc.ca)

⁵⁶ Il faut être propriétaire d'au moins 4 ha de forêt pour faire les démarches visant la reconnaissance du statut de producteur forestier.

L'accroissement du nombre de producteurs reconnus permettrait de générer des investissements plus élevés.



Les volumes de bois

Pour être en mesure de savoir si la forêt est aménagée de façon optimale dans le territoire de la MRC, il faudrait documenter la quantité réelle, en volume de bois, que l'on peut valoriser, c'est-à-dire la superficie inexploitée.

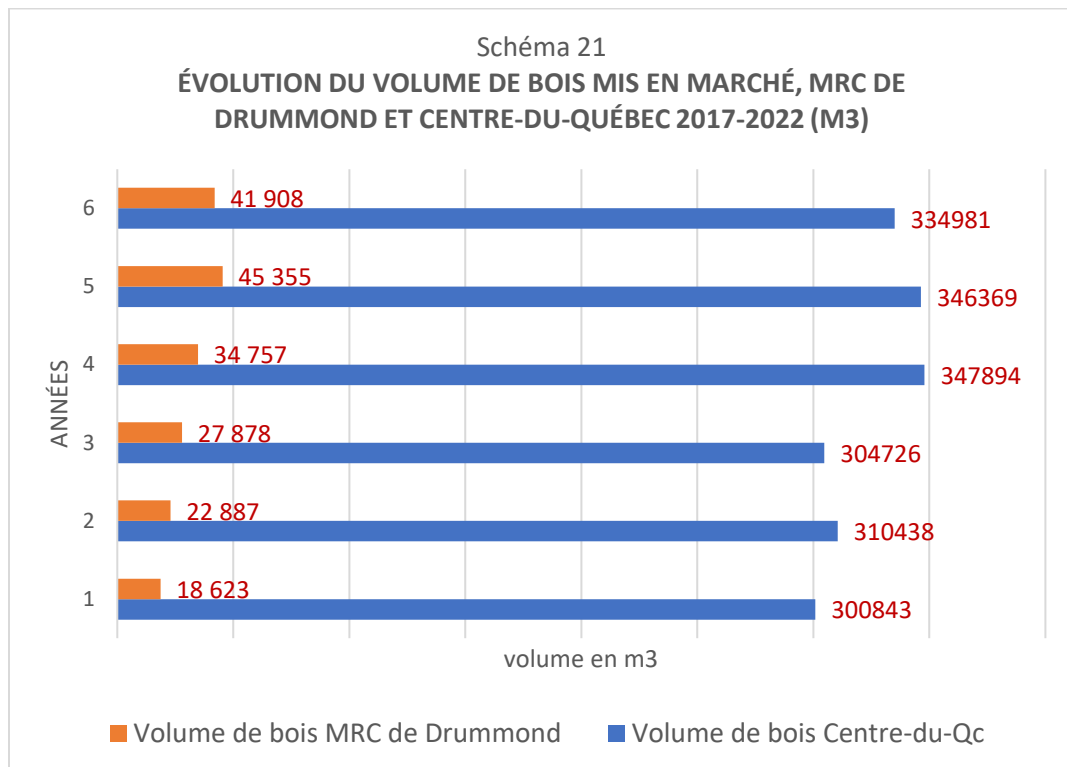
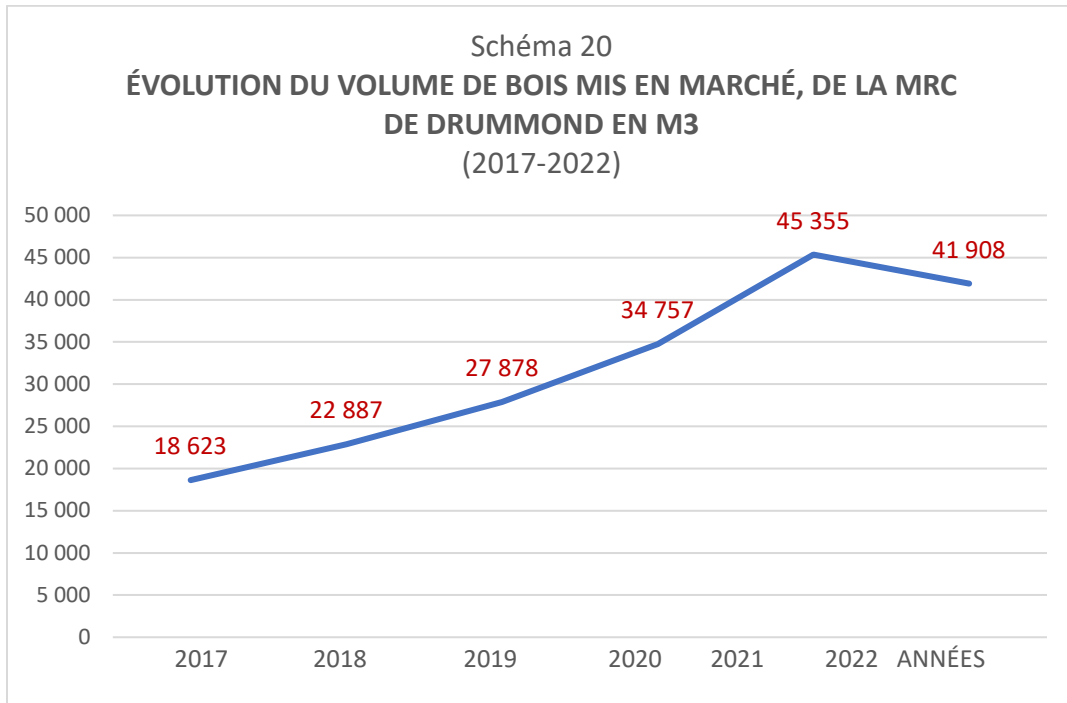
Le volume de bois mis en marché de 2017 à 2021 a connu une hausse continue, avec une légère baisse en 2022.

La comparaison du volume de bois mis en marché, entre la MRC de Drummond et la région Centre-du-Québec, indique qu'il y a possibilité d'accroître le potentiel de mise en marché.

Le volume de bois récolté de 2017 à 2021 dans la MRC de Drummond s'est accru, passant de 18 623 m³ à 45 355 m³ en 2021 pour redescendre légèrement en 2022 (schéma 18). Ces données doivent être utilisées selon certaines limitations.⁵⁷

⁵⁷ Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, ajouté à quelques données de l'Agence forestière pour voir la perspective avec la région du Centre-du-Québec.

La portion de volume de bois exploitée par la MRC de Drummond est cependant moins importante qu'elle pourrait l'être. Le rapport entre le volume de la MRC et celui de l'ensemble de la région illustre cette disparité. (Schéma 19)



La MRC de Drummond occupe 20,6 % de la superficie forestière de toute la région. C'est seulement 12,5 % du volume de bois qui est mis en marché.

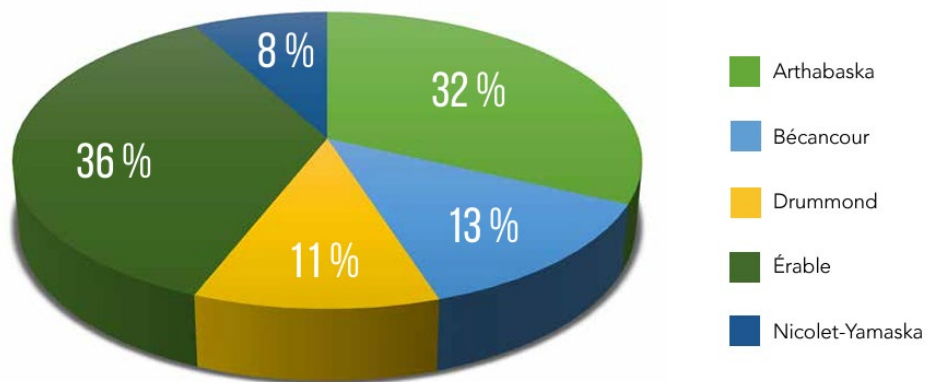


Répartition du territoire forestier de l'Agence par MRC

MRC	Superficie forestière		Superficie totale (excluant l'eau)	
Arthabaska	103 519 ha	29,7 %	183 685 ha	27,5 %
Bécancour	62 253 ha	17,9 %	110 200 ha	16,5 %
Drummond	71 919 ha	20,6 %	155 491 ha	23,2 %
Érable	80 218 ha	23,0 %	122 084 ha	18,2 %
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8 %	97 853 ha	14,6 %
TOTAL	348 503 ha		669 313 ha	

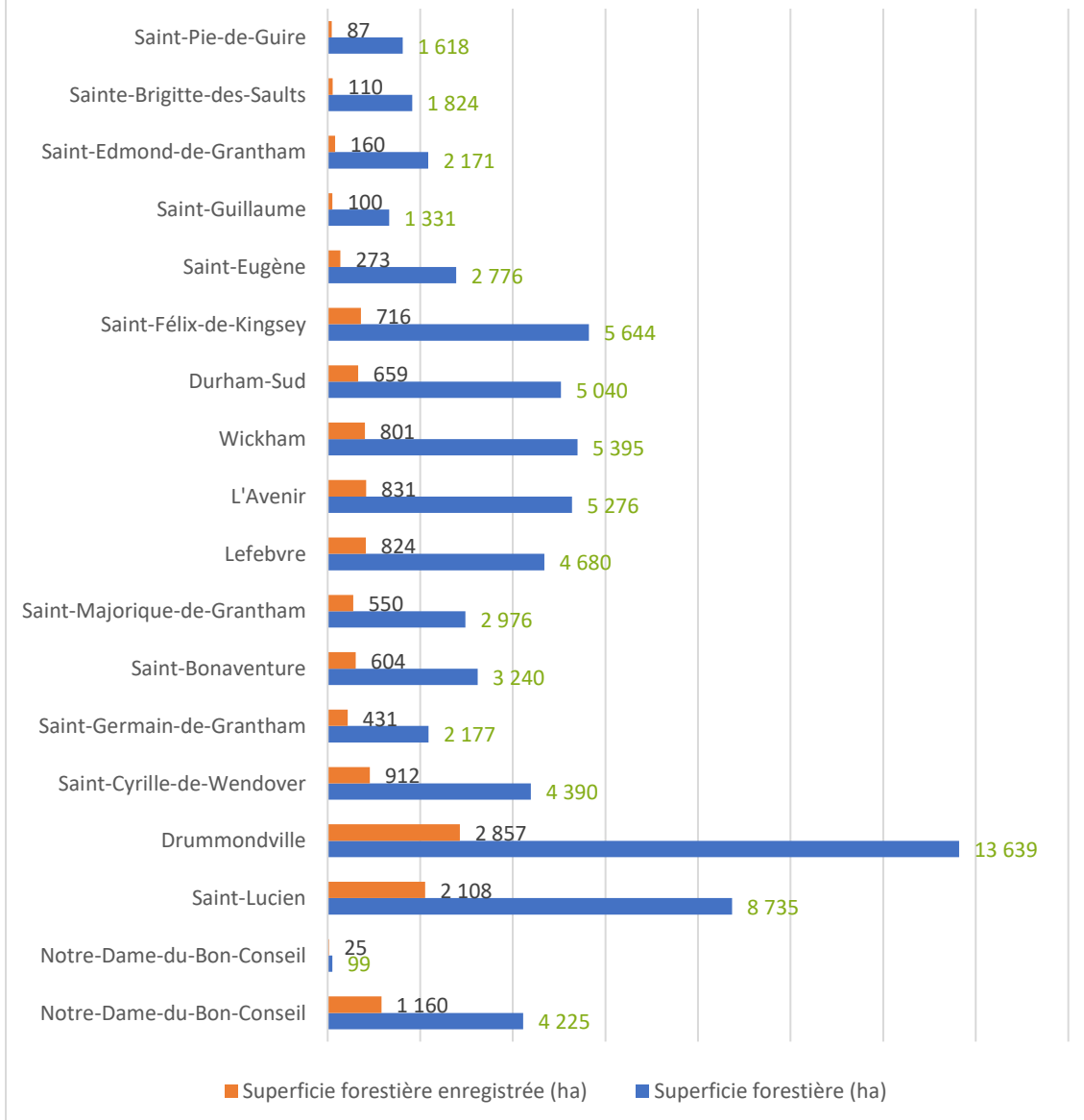
Source (2023) Agence forestière des Bois-Francs, Rapport annuel.

Usine 2022-2023 Proportion des volumes par MRC



Source (2023) Agence forestière des Bois-Francs, Rapport annuel.

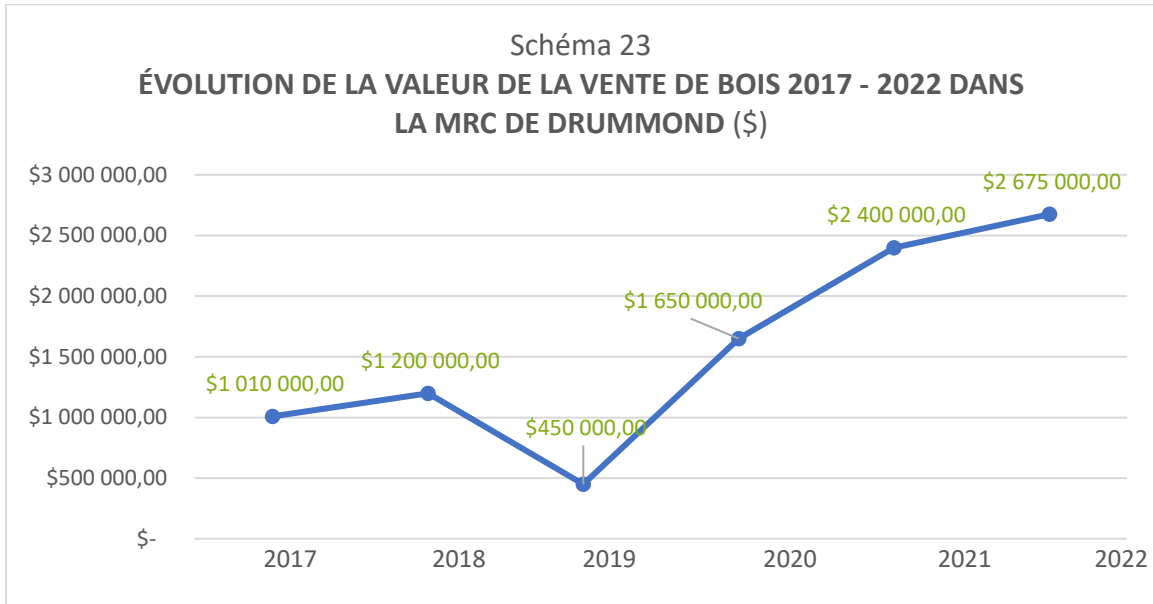
Schéma 22
SUPERFICIE FORESTIÈRE TOTALE ET SUPERFICIE FORESTIÈRE ENREGISTRÉE (STATUT DE PRODUCTEUR) PAR MUNICIPALITÉ (ha).



Les revenus de la vente du bois

Les revenus de la vente de bois sont passés de 1 M\$ en 2017 à 2,7 M\$ en 2022. La valeur de vente correspond à celle du bois une fois rendu à l'usine. Il s'agit donc de la valeur du

bois récolté chez le propriétaire, ajouté à la valeur du transport vers l'usine de transformation.



Même si le volume de bois mis en marché a augmenté, il se situe en dessous du potentiel existant dans la région du Centre-du-Québec.

Le parc régional de la Forêt Drummond

Le parc de la Forêt Drummond a été créé à l'initiative de la MRC de Drummond en 2020, et occupe une superficie de 19,83 km² (1983 ha). Localisé principalement en zone agricole permanente, il est situé de part et d'autre de la rivière Saint-François et se répartit entre trois territoires municipaux que sont Drummondville, Saint-Majorique-de-Grantham et de Saint-Bonaventure. Composé entièrement de forêt naturelle et de plantation, le territoire comprend également une zone d'interdiction de la chasse et de piégeage du ministère de le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). La MRC y développe maintenant des infrastructures récréatives extensives dont, notamment, des voies cyclables et piétonnières, des sentiers de vélos de montagne et autres projets d'activités de plein air en développement.

D'ailleurs, la MRC y exploite maintenant le potentiel forestier sur la base d'une approche de foresterie durable.

